

Lyon, le 26 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre du projet TEOL, la Métropole de Lyon réaffirme son avis favorable concernant la mise en compatibilité du PLU-H

En 2024, la concertation préalable à l'engagement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU-H pour la mise en œuvre du projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL) menée auprès des habitants a démontré la nécessité de créer une nouvelle solution de mobilité performante depuis l'Ouest du territoire. La mise en compatibilité du PLU-H étant nécessaire à la réalisation du TEOL, la Métropole de Lyon vient de réaffirmer un avis favorable lors de la Commission permanente, afin de faire avancer la procédure de ce projet très attendu des habitants.

À horizon 2032, le projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais (TEOL) constituera un nouvel axe structurant entre l'Ouest de la Métropole (Tassin-la-Demi-Lune) et le centre-ville de Lyon, via des connexions au réseau de transports en commun (T1 et T2). L'objectif du TEOL est de proposer une offre de transport régulière, des temps de trajet réduits et fiables dans des conditions de confort et de sécurité optimales pour les usagers.

Pour recueillir l'expression des habitants concernant les modalités de mise en œuvre de ce projet de nouvelle ligne structurante, une concertation préalable s'est déroulée du 12 juin au 11 juillet 2024. Au total, 24 rencontres ont été organisées pendant les 3 mois, regroupant 2 200 participants lors des réunions communales et ateliers ainsi que 1 000 contributions sur la plateforme en ligne. Le principal enseignement de cette concertation est clair : les nombreux avis exprimés par les habitants sont venus confirmer l'opportunité du projet et la nécessité d'une nouvelle solution de mobilité performante depuis l'Ouest de la métropole.

Entre le 8 septembre et le 8 octobre 2025, le projet TEOL a fait l'objet d'une enquête publique préalable. Le commissaire enquêteur a alors transmis son rapport d'enquête et ses conclusions à la Préfecture, qui a sollicité la Métropole de Lyon en décembre 2025 pour avis sur la mise en compatibilité du PLU-H. La collectivité prend acte de l'avis du commissaire enquêteur et de ses recommandations qui seront prises en compte dans le cadre d'une prochaine procédure d'évolution du PLU-H.

La Métropole de Lyon réaffirme un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU-H dans le cadre de la Déclaration d'utilité publique (DUP), nécessaire à la réalisation de la ligne de TEOL sur les communes de Francheville, Tassin-la-Demi-Lune, Lyon (5^{ème} et 2^{ème}), Sainte-Foy-lès-Lyon et La Mulatière. Ne pas délibérer aurait entraîné tacitement un avis favorable, car la Métropole de Lyon n'aurait pas répondu à la Préfète dans le délai réglementaire de deux mois.